



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Redevance d'occupation du domaine public
par GRDF - Année 2018

DEL-2018-085

Numéro de la délibération : 2018/085

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 24/09/2018

Date de convocation du conseil : 18/09/2018

Date d'affichage de la convocation : 18/09/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Christophe MARCHAND par M. Loïc BURBAN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Était absente excusée : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS

Redevance d'occupation du domaine public par GRDF - Année 2018

Rapport de Yann LORCY

L'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France s'établit comme suit :

- ✧ **RODP - au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018**
décret n°2007-606 du 25 avril 2007

Formule de calcul : $(0,035 \times L + 100) \times TR$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente.
TR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Soit pour Pontivy :

L = **90705 m**
TR = **1,20**

RODP 2018 : 3930€

- ✧ **ROPDP - au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018**
décret n°2015-334 du 25/03/2015

Formule de calcul : $1,03 \times L$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Soit pour Pontivy :

L = **1718 m**

ROPDP 2018 : 1770€

**RODP 2018 + ROPDP 2018 = 3930 € + 1770 €
soit : 5700€**

règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Nous vous proposons :

- d'adopter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**